



27 octobre 2021

C'est avec un immense plaisir que l'exécutif de l'ORCSN vous convoque à **l'assemblée générale annuelle** de l'Organisation des retraité-e-s de la CSN (ORCSN)

**Assemblée générale de l'ORCSN**

**19 novembre 2021 à 14 h 00**

**Hôtel Le Dauphin**

**600, boul. St-Joseph, Drummondville, J2C 2C1**

**Téléphone : 819-478-8480**

En plus des points à l'ordre du jour et tel que prévu dans nos statuts et règlements, il y aura élection aux postes suivants :

- présidence
- 2<sup>ième</sup> vice-présidence
- secrétariat registraire
- 1 poste au comité de surveillance

Le documentaire « Les unions qu'ossa donne ? », marquant les 100 ans d'histoire de la CSN sera présenté après l'assemblée. Ne manquez pas ça !

Afin de nous permettre d'échanger davantage, un repas sera aussi servi après la rencontre. **Une confirmation de votre présence, au plus tard jeudi le 11 novembre, est nécessaire** pour connaître le nombre de convives. Nous sommes toujours heureux d'accueillir les conjoints et conjointes de nos membres.

Vous pouvez confirmer votre présence à mon attention par courriel ou téléphone.  
Courriel : [momobelanger49@gmail.com](mailto:momobelanger49@gmail.com) Téléphone : 514-386-9094

L'ORCSN assumera le coût du repas pour les membres seulement. Les membres associés qui n'ont pas déjà versé leur cotisation annuelle de 50 \$ devront le faire sur place.

Selon notre politique de dépenses, aucun frais n'est remboursé aux membres qui assistent à l'assemblée générale. Mais exceptionnellement cette année, le comité exécutif a résolu d'octroyer une **allocation de 0,20 \$ le kilomètre** à une seule personne par voiture, pour une distance de 100 kilomètres et plus du lieu de l'assemblée. Les membres qui participeront à l'assemblée du STTCSN, qui se tiendra également à Drummondville le même jour, ne pourront cependant pas réclamer cette allocation.

Six montants de 120 \$, équivalant à la cotisation de l'ORCSN, seront distribués sous forme de tirage parmi l'ensemble des membres. De plus, 20 montants de 20 \$ seront aussi tirés parmi les membres présents, excluant les membres du comité exécutif.

Afin de respecter les règles établies par la Santé publique pour les établissements hôteliers, une **preuve de vaccination** (code QR) sera exigée à l'entrée de la réunion.

Nous vous attendons en grand nombre et vous offrons nos plus cordiales salutations.

Monique Bélanger

Secrétaire générale ORCSN